

Article paru le : 23 février 2009

Sommepy-Tahure

« Mon fils est une victime »

Le procès de Maxime, accusé d'avoir tué son père d'un coup de couteau alors qu'il était mineur, débute aujourd'hui devant la cour d'assises de Reims. Un parricide qui s'inscrit dans un climat de violence familiale. Le témoignage de Valérie, la mère du meurtrier présumé sera déterminant. Elle se confie à l'union.



Valérie, la maman : « C'est à cet endroit que cela s'est déroulé. »

Deux ans après le drame, vous vivez toujours à Sommepy-Tahure, dans cette même maison où votre compagnon a été tué. Pourquoi ?
« Tout simplement parce que j'aime cette maison ! Il y a assez de place pour accueillir mes enfants et mes petites-filles. J'ai tout refait dans ce pavillon, les peintures, le papier peint et bien sûr je l'ai complètement remeublé. Il n'était pas question de garder tout ce qui était lié à ma vie d'avant. De toute façon, beaucoup de choses avaient été cassées. Le lendemain de la mort de mon compagnon, ma fille et moi avons fait le tri dans ses vêtements. Tout a été donné à des associations caritatives. »

Vous évoquez à l'instant votre vie d'avant. Quelle était-elle ?
« J'ai rencontré Daniel (la victime) en 1983, je n'avais que 19 ans et je vivais encore chez mes parents dans l'Aisne. Lui avait déjà été marié deux fois et il avait plusieurs enfants. Il buvait déjà beaucoup et ses accès de violence ont débuté au moment de ma première grossesse. Cela a commencé par des insultes, puis des coups de poing et des

coups de pied. En revanche, il ne s'en prenait pas aux enfants. »

Quelle était l'attitude de Maxime ?

« Maxime est devenu plus proche et surtout très protecteur vis-à-vis de moi quand sa sœur a quitté le domicile, c'était en 2001. Il sortait rarement avec ses amis, ou simplement pour se changer les idées, pour me protéger de la violence de son père. Il ne parlait pas beaucoup. À cette époque, il suivait une formation en horticulture et ne revenait que le week-end. »

On a déjà dû vous poser la question, mais pourquoi ne pas avoir quitté votre compagnon ?

« Par manque de courage et par peur de l'avenir. Je n'avais pas de voiture par exemple. C'est vrai que j'y ai pensé notamment en 1992 lorsqu'il m'a fracturé le nez. J'ai été hospitalisée à Laon où j'ai pu me reposer... »

Quel est votre état d'esprit à quelques heures de l'ouverture du procès ?

« À l'époque du drame, je vivais chez une voisine. Par peur. Par décision du juge, Maxime habitait toujours chez son père. Je sais que ce procès va m'apprendre beaucoup de choses, notamment sur ce qui s'est passé ce 19 janvier 2007 entre Maxime et son père. Même encore aujourd'hui, mon fils n'arrive pas à parler de ces événements. Il reconnaît juste avoir fait une connerie. »

Que devient Maxime aujourd'hui ?

« Depuis sa sortie de prison, il vit dans un foyer de la région d'Épernay, sous contrôle judiciaire. Il me téléphone une fois par jour. Depuis un mois, il est sous antidépresseurs. Il a peur de retourner en prison mais en même temps, il sait que ce procès lui permettra enfin d'expliquer son geste. Aujourd'hui, mon fils veut retrouver une vie normale. Il souhaite reprendre une activité professionnelle, peut-être dans l'horticulture et renouer avec son demi-frère.

Il a évoqué son envie de revenir vivre ici, avec moi. Maxime est une victime et s'il a commis cet acte, c'est parce qu'il avait de plus en plus de mal à supporter cette situation et ce climat de violence. On doit lui accorder les circonstances atténuantes. »

Recueilli par Corinne Lange

Chronique d'une violence annoncée

29 octobre 2006 : Valérie assène plusieurs coups de couteau à son compagnon après une violente scène de ménage.

Fin 2006 : Maxime fait une tentative de suicide.

19 janvier 2007 à 21 h 35 : Maxime sonne à la gendarmerie de Sommepey-Tahure, expliquant que son père a bu et qu'il redoute la confrontation avec lui.

19 janvier 2007 à 21 h 58 : La compagnie de gendarmerie de Châlons-en-Champagne appelle Maxime chez lui.

19 janvier 2007 à 23 heures : Daniel, un routier de 54 ans reçoit un coup de couteau mortel à Sommepey-Tahure. Maxime, son fils âgé de 17 ans est placé en garde à vue.

21 janvier 2007 : Le Parquet de Châlons-en-Champagne ouvre une information judiciaire pour assassinat à l'encontre du fils.

Il est placé en détention à la maison d'arrêt de Laon.

23 juillet 2007 : Maxime est remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire.

11 juin 2008 : L'épouse relaxée pour les coups de couteau au mari. Le Parquet fait appel.

28 janvier 2009 : La cour d'Appel relaxe à nouveau l'épouse.

Lundi 23 et mardi 24 février 2009 : Le fils comparaît libre devant la cour d'Assises des mineurs de Reims où il devra répondre d'assassinat sur ascendant.

Me Sébastien Busy : « Je ne réclamerai pas le huis clos »

« Je dois encore en discuter avec mon client, mais je suis plutôt favorable à un débat public. Même si Maxime était mineur au moment des faits, je ne pense pas que le huis clos soit une bonne chose pour sa défense », explique Sébastien Busy.

Pour éviter à son jeune client, la perpétuité, dès lundi, son avocat compte bien axer sa défense sur l'histoire familiale : « Dans ce dossier, on se situe bien dans la chronique d'une violence annoncée. Et le témoignage de la maman de Maxime sera déterminant », assure celui qui a repris le dossier derrière son confrère Vincent Durtette, décédé le 21 juillet 2007.

S'il n'est pas question de faire le procès de la victime, pour Me Busy, « il est clair que c'est en parlant de la victime que l'on va comprendre le geste de l'auteur ». Pour l'avocat châlonnais, « le coup de couteau était instinctif, mais il ne visait pas un organe vital. On parle de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner », réfutant par la même la préméditation. « Les conclusions des experts seront également très importantes pour expliquer ce geste ».

Au cœur des débats, bien entendu, le coup de couteau asséné par la compagne de la victime (geste pour lequel elle a été relaxée le 30 janvier dernier) et les deux tentatives de suicide de l'auteur présumé de l'homicide : « La jeunesse de mon client a été brisée, aujourd'hui, il s'agit de ne pas en faire autant avec son avenir ».

C.L